



Supports
pédagogiques

+++



Continuum
pédagogique

++



Culture
commune

+++

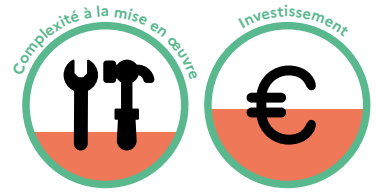


Appropriation

+

FICHE N°01

S'exercer à l'écriture



L'écriture dans et en dehors de la salle de classe est un outil de travail mais également de réflexion et de jeu. En tant qu'apprentissage fondamental, elle est présente tout au long de la vie de l'élève dans une pratique exploratoire, individuelle et collective, comme moyen de communication et d'expression.

LOCALISATION : salle de classe, cour de récréation, bibliothèques scolaires, couloirs, salle d'étude, parvis

PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Proposer du mobilier sur lequel les élèves peuvent écrire et effacer leurs réflexions (tables, tableaux mobiles supplémentaires, etc.)
- Installer des revêtements adaptés pour l'écriture sur les parois verticales des écoles et établissements
- Prévoir des cloisons vitrées pouvant être supports d'écriture

FOCUS

Explorer la verticalité

Au moyen de surfaces vitrées, de cloisons ou tout simplement de tableaux supplémentaires (dans la cour, les couloirs, les bibliothèques), les espaces scolaires annexes à la salle de classe peuvent encourager le travail collaboratif des élèves les plus grands, tandis qu'ils permettent aux plus jeunes de travailler le geste de l'écriture sur des surfaces verticales et dans une ambiance ludique, notamment en dehors des temps de classe.



POINTS DE VIGILANCE

- La positionnement des tableaux et autres surfaces d'écriture à hauteur d'élèves constitue un critère qui conditionne l'appropriation optimale du mobilier et des surfaces d'écriture par leurs principaux usagers.
- Veiller au choix de supports et outils d'écriture (craies, feutres) qui soient respectueux de l'environnement et de la santé des usagers (allergies aux craies, durabilité des stylos et feutres).
- Associer les agents et les élèves, définir les règles collectivement, prévoir le matériel de nettoyage adéquat.

MODALITÉS D'UTILISATION

- Sous la supervision de l'enseignant dans la salle de classe
- En libre utilisation dans les espaces de récréation et sous la surveillance des ATSEM ou assistants d'éducation
- Sous la supervision du professeur documentaliste, de l'assistant d'éducation ou de l'enseignant dans les espaces de travail